ANALYSE JURIDIQUE OPÉRATIONNELLE

Décision Cour de cassation, 2ème Civ., 20 juin 2024

Affaire : Clinique Pétrarque & M. [O] c/ Mutuelle (Pourvoi n° 22-21.097)

Cette décision illustre la sévérité du filtre d'admission des pourvois devant la Cour de cassation. La Haute Juridiction rejette le recours de la clinique et du praticien contre leur assureur (MACSF) sans même prendre la peine de motiver sa décision, considérant que les arguments avancés n'avaient aucune chance sérieuse de succès.

Le litige opposait des professionnels de santé à leur assureur.

M. Sydney [O] et la Clinique Pétrarque (Paris 16ème) étaient en conflit avec la Mutuelle assurances corps santé français (MACSF). La Cour d'appel de Versailles avait rendu un arrêt défavorable aux assurés le 7 juillet 2022. Ces derniers ont tenté de faire casser cette décision pour obtenir gain de cause.

L'enjeu était de savoir si l'arrêt d'appel comportait une erreur de droit flagrante.

Pour espérer une cassation, les demandeurs devaient prouver que les juges de Versailles avaient violé la loi ou manqué à leur obligation de motivation. L'assureur défendait la validité de l'arrêt d'appel.

La Cour de cassation rend une décision de 'non-admission' (rejet non spécialement motivé).

Sur le rejet du pourvoi : La Cour applique l'article 1014 alinéa 1er du Code de procédure civile. Elle déclare que les moyens soulevés par la clinique et le médecin *'ne sont manifestement pas de nature à entraîner la cassation'*. En clair, le dossier est juridiquement faible et ne mérite pas une analyse détaillée.

Sur les conséquences financières : La défaite est totale. Non seulement l'arrêt d'appel défavorable devient définitif et irrévocable, mais les demandeurs sont condamnés à payer les dépens ainsi qu'une somme de **3 000 euros** à l'assureur pour ses frais d'avocat (Article 700).

Cette décision rappelle les risques du pourvoi en cassation.

- **Le filtre de l'article 1014 :** Il faut savoir que près de 30% des pourvois sont rejetés par cette voie rapide. Si l'avocat aux Conseils ne détecte pas une violation de droit évidente, le pourvoi est une stratégie coûteuse et risquée.

- **L'autorité de la chose jugée :** Avec cette décision, le litige est définitivement clos. L'arrêt de la Cour d'appel de Versailles de 2022 doit être exécuté intégralement.

- **Le coût de l'obstination :** Aller jusqu'en cassation sans arguments juridiques 'sérieux' expose systématiquement à une condamnation au titre de l'article 700 (ici 3 000 euros), qui s'ajoute aux

honoraires de son propre avocat.